



## Stage à l'étranger : INFORMATIONS ET ACTIONS A MENER

Vous avez l'intention d'effectuer un stage à l'étranger. Nous vous demandons de :

- Lire attentivement les avertissements suivants (p 1 et 2)
- Compléter, signer la lettre d'engagement (p 3) et la remettre au SRE avec les conventions de stage

### I. AVERTISSEMENT SUR LA SECURITE

#### 1. Zones à risque

- Consultez la classification de la zone où doit se dérouler le stage envisagé sur le site du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, rubrique "Conseils aux voyageurs" <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>
- L'EISTI ne validera pas une convention de stage pour une zone qualifiée "rouge" et examinera la situation avant une éventuelle validation pour une zone qualifiée "orange" (avec un a priori négatif)
- En cas de basculement en zone "rouge" pendant votre séjour, il vous est demandé de mettre fin immédiatement au stage.

#### 2. Avant votre départ :

- Vous devez prendre connaissance des "conseils aux voyageurs" accessibles via la [fiche-pays](#)
- Il vous est demandé de vous inscrire sur la [base Ariane](#). Le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international pourra vous joindre par mail ou sms en cas d'incident sécuritaire.

Si vous demeurez plus de six mois dans le pays, vous devrez vous inscrire au Registre des Français établis hors de France auprès des autorités consulaires françaises (Consulat général ou section consulaire de l'ambassade).

### II. DOCUMENTS OFFICIELS

- Selon le pays de destination : carte d'identité ou passeport en cours de validité, parfois visa qui varie selon les pays et selon votre situation sur place - Attention aux délais !
- Votre CEAM (carte européenne d'assurance maladie) pour les stages en UE, Norvège, Liechtenstein, Islande ou Suisse (à demander à votre Sécurité Sociale Etudiante avant votre départ, 2 semaines de délai)
- Carte d'étudiant ISIC internationale [www.isic.fr](http://www.isic.fr)
- Si vous voulez conduire dans le pays, vérifiez bien la validité de votre permis. Ne faites pas usage d'un véhicule sans une assurance spécifique.

### III. LIENS AVEC L'ECOLE

- Informer l'école dans les plus brefs délais de toute modification d'une ou plusieurs données de la convention
- Informer l'école de tout déplacement ou absence pendant le stage. Les déplacements pour les besoins du stage dans un autre pays étranger que celui du stage sont interdits
- Informer l'école de tout problème quel qu'il soit concernant le bon déroulement du stage et du séjour à l'étranger.

### IV. «DROIT DE RETRAIT »

Tout stage qui ne se déroule pas dans des conditions normales de sécurité, de moralité, d'hygiène, de respect de la personne humaine doit être interrompu sur le champ sans que l'étudiant ne puisse en être sanctionné d'aucune façon par son école.

### V. DIVERS

- Une réserve financière sur un compte bancaire est obligatoire dans certains pays (Australie...)
- Vaccins : se renseigner auprès des ambassades (cf. site des affaires étrangères) et consulter également l'institut national de veille sanitaire.

## VI. ASSURANCES

1. **Vous devez remettre au SRE dès que possible et au moins 15 jours avant votre départ votre convention de stage complétée et signée** afin que l'EISTI effectue les démarches nécessaires qui vous permettront, sous certaines conditions (montant de la gratification inférieur à 15% du plafond de la sécurité sociale sur 7h/jour et 22 jours pour un mois soit 154h) de bénéficier des prestations en nature de l'Assurance Maladie, et du régime Accident du Travail (sur des bases françaises mais avec un remboursement à posteriori) durant votre séjour à l'étranger
2. Dans le cas d'un stage conventionné comme dans celui d'un contrat de travail de droit local devant l'impossibilité, lorsque vous partez à l'étranger, de vous procurer une couverture en tous points identique à celle que vous avez lorsque vous effectuez votre stage sur le territoire national, nous vous engageons vivement à prendre toutes dispositions nécessaires pour pallier les carences et principalement un **contrat d'assurance\* spécifique pour l'étranger qui vous couvrira pour les risques suivants : frais médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, défense pénale et recours. Attention, vérifiez bien que vous n'aurez aucune avance de frais à faire car les frais médicaux peuvent être très chers selon les pays.**
3. Si votre gratification est au-dessus du seuil (15%), soit 554,40 euros/mois en 2016, vous devez souscrire aussi une couverture « Accident du Travail » auprès de la CFE (Caisse des Français de l'Etranger)\*\*  
<http://www.cfe.fr/pages/assurances/particuliers/intro.php#>

\*Vous pouvez souscrire un contrat d'assurance auprès de l'organisme de votre choix (Compagnie d'Assurance, Mutuelle Etudiante...). L'EISTI a conclu un accord de partenariat avec AVA, spécialiste de la mobilité internationale vous permettant de bénéficier d'une remise de 10% sur le contrat [Plan Santé Studies](#)

\*\*AVA propose dans son contrat [Plan Santé Studies](#) une « option pour les stages rémunérés ».



**LETTRE D'ENGAGEMENT STAGE A L'ETRANGER**  
Assurances - Responsabilité civile

**ÉLÈVE**

Nom : ..... Prénom : .....

INSCRIT EN : ..... ANNEE - CYCLE INGENIEUR

**ORGANISME D'ACCUEIL**

Nom ou Raison sociale : .....

Ville : ..... Pays : .....

Dates du stage : DU.....AU.....

Gratification (euros/mois) : .....

**Je soussigné,**

**(NOM, Prénom) .....**

- **Atteste avoir pris connaissance du document « Stage à l'étranger : INFORMATIONS ET ACTIONS A MENER» et m'engage à mener les actions qui y sont mentionnées.**
- **Atteste être assuré et si ce n'est le cas, m'engage à souscrire un contrat d'assurance/assistance pour le pays de destination et la durée de mon séjour à l'étranger, auprès de l'organisme de mon choix comme le stipule la convention de stage.**

A ....., le.....

LE STAGIAIRE (signature précédée de la mention « lu et approuvé »)